

DÉLIBÉRATION n° 2023/136

L'an deux mille vingt-trois et le 05 décembre 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 29 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Joël MANO, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES et Rony BARTHE.

Procurations : Cindy SIBE à Jean-Claude SUBIAS, Ingrid ROUZAUD à Jean-Marie DA BENTA, Maurine FOSSAT à Pierre DUMAINE, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Finances - Budget Commune - Versement d'une subvention exceptionnelle au CAL

Le CAL s'est impliqué dans l'organisation de la coupe du monde de rugby des écoles.

Afin d'aider le club dans sa mobilisation autour de cette action, une subvention de 200€ a été demandée par le club à la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix

DECIDE

➤ D'accéder à cette demande et de verser 200€ de subvention exceptionnelle au CAL.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 07 décembre 2023